



## Au Conseil Communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du  
**Préavis municipal No° 2020-13**  
du lundi 5 octobre 2020  
relatif à

- **La demande de crédit pour le projet Final de la place du marché en deux étapes**

| Commission composée de                      | Séances |                                | Séances |
|---------------------------------------------|---------|--------------------------------|---------|
| Mme Dominique Chessex (Alt-V)               | 1       | M Kappeler Philippe (EA)       | 1       |
| M Didier Badan (UDC)                        | 1       | M Schumacher Pierre (PLR)      | 1       |
| M Murat Erdeniz (PS) 1 <sup>er</sup> membre | 1       | M Schweizer Pierre-Alain (PLR) | 1       |
| M Alexandre Favre (PLR)                     | 1       |                                |         |
|                                             |         |                                |         |

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs Les Municipaux, cher(e)s Collègues,

La Commission a siégé au complet le lundi 26 octobre 2020 à 19h30 à la salle Chevron en présence du Municipal Gregory Devaud ainsi que de la cheffe du service patrimoine et environnement urbain de la ville d'Aigle, Madame Cynthia Roulin.

La Commission remercie Monsieur Gregory Devaud pour sa présence et la présentation du préavis. Nous remercions également Madame Roulin pour les explications fournies. Les débats ont été constructifs dans une ambiance saine et détendue. La Commission est satisfaite des réponses et explications obtenues.

Nous ne répèterons pas les informations contenues dans le préavis mais nous irons à l'essentiel.

### Généralités :

- Tout d'abord il est important de notifier que ce projet concerne la parcelle 123. En effet vous n'êtes pas sans savoir qu'à l'heure actuelle les parcelles (domaine public) DP59 et DP60 font l'objet d'un recours au tribunal fédéral demandant la réouverture des accès routiers. Ce qui signifie que peu importe le résultat de justice, cela n'impactera pas le projet présenté.

- L'agrandissement du parking Chevron devrait être terminé à l'heure ou se tiendra le prochain Conseil communal et proposera 123 places de parc.
- Il est prévu d'ouvrir au public un étage du parking couvert de l'hôtel de ville au public. Ce qui fera un gain d'une petite trentaine de places de parc supplémentaires.

Nous pouvons donc affirmer que les places de parcs supprimées devant l'hôtel de ville seront plus que remplacées en maintenant la proximité actuelle.

La Commission a souhaité orienter les discussions en suivant les étapes présentées au préavis.

## **Etape I**

Il a beaucoup été question du recours en cours au TF. La commission a bien demandé à la Municipalité si elle n'avait pas été trop vite dans ce projet, sans attendre le résultat de justice.

Comme annoncé dans les généralités, la Municipalité a bien dit que ce projet ne dépendait pas de la décision du Tribunal Fédéral. Elle précise également qu'elle n'avait rien à y gagner en présentant ce projet maintenant, et que c'est totalement désintéressé. Faisant référence notamment aux prochaines élections communales.

L'étape I doit être considérée comme une "étape-test" qui permettra durant la procédure d'études de se rendre compte de l'adaptation urbanistique à donner à cette place.

Concernant le revêtement du sol de la future Place du Marché, la question de savoir s'il était envisagé de transformer celui-ci, et dans quelles proportions, a été soulevée. Il a été répondu qu'il est trop tôt pour en juger et que cela se décidera d'une façon démocratique basée sur la consultation et un préavis municipal au moment venu. En effet, certains aimeraient une place entièrement végétalisée, d'autres totalement en béton, d'autres encore un mix des deux. Ce qui est sûr, c'est que la commission apprécie que la Municipalité propose un MEP, qui garantit, pour reprendre ses propres mots, qu'une attention particulière soit portée sur le concept des végétalisations de la place en relation avec la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

L'interrogation d'un membre de la commission de la pertinence de plantes en pots et son efficacité pour atténuer la chaleur urbaine a été débattue. En effet, il s'agit d'une solution provisoire et rien n'empêche par la suite de planter au sol de vrais arbres. D'après les experts de la Municipalité, les plantes en pots envisagées contribueront à la diminution de la chaleur urbaine. A suivre, car tous les membres de la commission ne sont pas convaincus par cette affirmation.

## Pavillons mobiles (6m\*6m)

Le débat a été intense à ce sujet. Le coût de CHF 75'000.00, a été discuté. En effet, y avait-il la possibilité d'avoir moins cher ? De faire de la location ? Seront-ils vraiment utiles ? On nous a présenté un concept qui fait ses preuves à Yverdon-les-bains. Il a été rappelé au représentant de la Municipalité qu'Aigle n'est pas Yverdon, et que les cabanes d'Yverdon étaient posées dans des espaces verts, ce qui ne sera pas le cas dans cette phase de test pour nous.

Au final, la Commission s'est mise d'accord pour affirmer que c'était la meilleure solution, notamment au vu de leur déplacement possible et souhaité, par exemple pour la place des couleurs.

La pertinence des animations a également été discutée. En effet, au vu de la fréquentation actuelle de l'endroit, on est en droit de s'interroger s'il ne s'agira pas de deux blocs posés sur du béton rarement fréquentés et animés. La Municipalité a rappelé qu'elle n'était pas responsable de l'organisation d'activités. Les pistes qu'elle présente dans ce préavis sont vagues et très diversifiées. La Municipalité pense qu'il y a un potentiel à exploiter.

Il faut prendre cela comme faisant partie d'un tout allant vers l'échange intergénérationnel et le développement éventuel de futures attractions, comme l'intégration possible de l'ancienne tour des

pompier. Là aussi, en temps voulu cela sera soumis à consultation et propositions. Il a été évoqué la possibilité de la création d'une boîte à idées.

Un commissaire a émis la volonté de son parti de conserver quelques places de parc sur la nouvelle Place du Marché. Il a présenté un autre projet de schéma de circulation. La commission, à la majorité, a refusé cette proposition. L'argument de la diminution de la fréquentation de la clientèle dans les commerces par manque de places disponibles n'a pas été retenu. En effet, d'une part les places sont largement compensées avec l'ouverture d'une partie du parking de l'Hôtel de ville au public, d'autre part le but de ce projet est précisément de rendre aux piétons la Place du Marché, et nullement de développer le trafic routier. On ne peut attribuer le manque de fréquentation d'un commerce uniquement au fait du manque de places de parc. Au regard du travail et du plan présenté par le représentant de ce parti, celui-ci est joint à ce rapport comme annexe. En guise de compromis pour les commerçants, le sujet des places de parc fera l'objet d'un vœu plus tard dans ce rapport.

## **Etape II**

La Commission trouve bien de réaliser ce projet par voie de MEP. Il permet d'orienter le projet, notamment :

- S'orienter vers une place attractive végétalisée qui puisse servir de zone de repos et d'échange
- Réaliser une place pensée pour accueillir des attractions emblématiques

A noter que la procédure de ce MEP durera environ 16 mois. Le coût présenté dans le préavis ne concerne que la procédure du MEP et la phase I. Il faut compter CHF 6'500'000.00 pour le projet fini.

Cela comprend tout le périmètre Fig.9 du préavis et ses infrastructures, revêtements, égouts et aménagements divers.

Concernant les experts pour le choix du projet : C'est un choix délibéré de la Municipalité de les choisir extérieurs à notre ville. Choix discuté et discutable. En effet un habitant de la ville de Martigny n'a pas nécessairement la même vision qu'un Aiglon. Par contre, la personne externe risque d'être plus objective et moins partisane. La possibilité de faire appel à la consultation de nos habitants a été discutée. Il en ressort que dans tous les cas pour la décision d'attribution du projet final, au minimum le conseil Communal sera interrogé ainsi que la commission d'urbanisation. Les conseillers élus représentant le peuple, il n'est pas prévu de faire appel à nos citoyens.

## **Vœux :**

Les signataires de ce rapport de majorité, à l'unanimité, soumettent 4 vœux

1. Que la place soit facilement recouvrable et découvrable, cela en permettrait l'usage par tous temps
2. Qu'une attraction emblématique, ayant pour vocation d'attirer le monde dans notre ville soit réfléchie
3. Créations de quelques places de parcs en épis à la rue Plantour, pour autant qu'une partie de ces places soient dévolues aux PMR
4. De réellement penser à une place piétonne et aux échanges y découlant

## **Conclusion**

La Commission estime nécessaire d'effectuer des transformations sur cette place. Il est clair que nous pouvons discuter pendant longtemps de ce qu'il en adviendra. Mais cela sera pour plus tard. La Commission pense qu'il est nécessaire d'aller au plus vite et de commencer la feuille de route fixée par la Municipalité. Cela permettra de développer les terrasses des deux restaurants présents sur la place. Nous attendons de ce projet qu'il diminue radicalement les transports individuels motorisés dans le centre, et qu'il encourage nos citoyens à la mobilité douce, et à l'utilisation de nos transports publics. La Commission rappelle que l'étape I est une phase-test qui nous éclairera sur la suite à donner et la future orientation à attribuer à la Place du Marché.

---

## **Avis de la COFIN**

La position de la COFIN sera donnée directement au Conseil

---

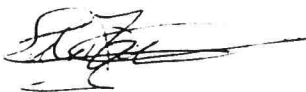
En Conclusion, la Commission à la grande majorité à l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, cher(e)s Collègues, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 139'220.00 TTC pour l'aménagement de la phase une du projet de la place du Marché (pavillons)
2. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 660'000.00 TTC pour l'aménagement des phases deux et trois du projet de la place du Marché (MEP et phase projet)
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter si nécessaire, le montant de CHF 799'220.00 TTC aux meilleures conditions
4. D'approuver le financement tel que proposé, soit que la dépense sera amortie, mais au maximum sur 10 ans

Pour la Commission

Murat ERDENIZ

1<sup>er</sup> membre



Annexe: mentionné

